

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 10/2017

Modification des statuts de l'ASIGOS consécutive à la sortie des Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Ornella Morier

s'est réunie le mardi 7 février 2017 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, de Madame la Conseillère municipale Claudia Perrin et de Monsieur le Conseiller municipal Blaise Jaunin afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Messieurs les Conseillers municipaux Denis Favre et Luigi Mancini étaient excusés.

Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies.

La commission s'est encore réunie le mercredi 15 février 2017 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Ce préavis a pour but d'approuver les nouveaux statuts de l'ASIGOS, refusés en 2016, afin de :

1. entériner la sortie des communes dites de La Chamberonne, à savoir Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens.
2. fixer une nouvelle clé de répartition des délégués du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS entre les trois communes restantes, à savoir 12 délégués pour Prilly, 5 pour Romanel et 4 pour Jouxens. Ce point crucial a causé le refus des statuts en 2016.
3. fixer la majorité au 2/3 des délégués présents afin d'éviter que Prilly n'emporte à elle seule les votes du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS.

Analyse des aspects financiers

Nous notons qu'il n'y a pas eu de modifications au niveau financier entre ce préavis et celui présenté l'année passée. Nous rappelons donc ici les éléments financiers principaux suite à la sortie des quatre Communes de La Chamberonne avec effet au 31.12.2016.

Leur part de capital de base versée dans l'association, qui représentait 10.84%, soit CHF 10'840.- sur CHF 100'000.-, reste acquise à l'ASIGOS. Les nouveaux statuts donnent la répartition du capital entre les 3 communes restantes, à savoir 25.07% pour Romanel-sur-Lausanne au lieu de 22.35% précédemment.

De plus, ces quatre Communes acceptent de maintenir leur cautionnement solidaire jusqu'au 31.12.2021 pour les investissements votés avant l'annonce de leur sortie, soit ceux votés avant le 31.12.2012.

L'impact financier de la sortie de ces 4 communes restera faible. Le montant annuel qui leur était demandé en 2016 était d'environ CHF 250'000.-. La reprise de ce manco sur les 3 communes restantes sera d'environ CHF 56'000.- par an pour notre Commune.

Notre participation annuelle à l'ASIGOS a évolué de 2011 à 2016 dans une fourchette de CHF 714'000.- à CHF 1'057'000.- avec une tendance à la baisse depuis 2012. Cette tendance baissière découle d'une part, de la diminution des charges de l'ASIGOS, suite à la réduction du coût des emprunts et à des amortissements de la dette, et d'autre part, au niveau de notre commune, à la faible évolution du nombre d'habitants et du nombre d'élèves en comparaison avec les autres communes concernées.

Finalement, nous relevons que l'endettement de l'ASIGOS est passé de CHF 30 millions en 2003 lors des travaux relatifs au Collège de l'Union et du Grand Pré à CHF 15.5 millions au 31.12.2016. Toutefois, des travaux de rénovation importants sont prévus ces prochaines années, comme le chauffage et la rénovation des vestiaires.

Position de la commission :

Les conditions de sortie des communes de la Chamberonne semblent avoir été faites dans les règles, avec des délais transitoires corrects, dans le respect des intérêts des communes restantes.

Les changements apportés par les nouveaux statuts au niveau financier sont moindres, la clé de répartition pour la participation aux frais d'exploitation n'ayant pas changé.

La nouvelle clé de répartition des droits de vote au sein de l'ASIGOS ne préjuge pas notre commune.

Comme lors du précédent préavis, la commission est favorable à ces modifications de statuts.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 10/2017 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 10/2017, adopté en séance de Municipalité du 23 janvier 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter les modalités de la sortie de l'ASIGOS des Communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens ;
- d'accepter la modification des statuts de l'ASIGOS telle que présentée.

Romanel-sur-Lausanne, le 15 février 2017

Le rapporteur :



Ornella MORIER

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Simon LOB



Philippe NOËL



Philippe URNER